

3 L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE (FACULTATIF)



Tu peux poursuivre ton engagement dans un dispositif de volontariat comme le Service civique qui est indemnisé, avant tes 25 ans.

Pour qui ?

Les jeunes âgés de 16 à 25 ans

Quelle durée ?

De 3 mois à 1 an

Quelles missions ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, bénévolat associatif (jeveuxaider.gouv.fr), sapeur-pompier volontaire, réserviste, volontariat des armées ou de la gendarmerie, etc.

Où ?

Dans un organisme public agréé

POURQUOI S'ENGAGER ?

- 1 Pour affirmer tes valeurs
- 2 Pour être utile aux autres
- 3 Pour mettre ton énergie au service d'une société solidaire



Pour en savoir plus sur le service national universel, rendez-vous sur

snu.gouv.fr

#SNUjyvais

 snu@ac-polynesie.pf



AVEC LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL JE DÉCOUVRE MON TALENT POUR L'ENGAGEMENT !

LE SNU : Pour moi, pour les autres, pour la France

Tu as entre 15 et 17 ans ?
Tu as envie d'être utile aux autres, de
créer des liens forts et de vivre une
belle expérience...
**Engage-toi avec le Service National
Universel !**

**Le SNU ne se
raconte pas,
il se vit !**

1 LE SÉJOUR DE COHÉSION (OBLIGATOIRE)



Dans un centre SNU, retrouve
pendant 2 semaines des jeunes
qui partagent ton envie de faire
bouger les choses et de t'engager
pour la société.

Activités de cohésion

Valeurs de la République, sport, ateliers pratiques,
formations, temps d'échanges, projet solidaire.

Durant ton séjour, tu découvriras notamment les
institutions et les services publics, le monde de la
culture, le patrimoine, les enjeux environnementaux.

BON À SAVOIR

Le séjour de cohésion est gratuit :
hébergement, transport, alimentation,
activités et tenues de volontaire, tous les
frais sont pris en charge par l'État.



2 LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (OBLIGATOIRE)



Engage toi dans une mission
d'intérêt général.
Tu veux être utile pour ton
Fenua et vivre ta propre
expérience d'engagement,
le SNU est fait pour toi !

Quels domaines ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport,
environnement et développement durable,
citoyenneté, etc.

Des exemples ?

Missions solidaires, aide auprès de publics fragiles,
chantiers de restauration du patrimoine,
organisation d'un évènement culturel ou sportif.

Où ?

Dans une association, une collectivité territoriale,
un service de l'État, un établissement public, etc.

Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 h)
ou 12 jours consécutifs hors temps
scolaire durant l'année qui suit
le séjour de cohésion

